



La gestion de la dette, des emprunts et de la fiscalité locale

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :

Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a pour vocation, au-delà des apports théoriques, d'être très opérationnel et dans l'interactivité. Pour les formations à des groupes d'élus, l'intervenant pourra traiter des projets menés dans leur collectivité.

Prérequis : Les grands principes du budget communal

Intervenant·e·s :
Administrateur territorial
Directeur des finances

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Ces dernières années, les réductions de dotations aux collectivités territoriales ont lourdement pesé sur leurs finances. Les communes ont ainsi recouru, pour nombre d'entre elles, à la fiscalité locale pour financer leur fonctionnement et aux emprunts pour financer leurs investissements.

OBJECTIFS

- Comprendre les mécanismes de la fiscalité locale
- Comprendre les mécanismes d'emprunt pour les collectivités locales
- Acquérir des notions d'analyse des dettes des collectivités locales

PROGRAMME DE LA FORMATION

Rappel sur l'élaboration d'un budget

Le contexte financier global

Le recours à l'emprunt

La fiscalité locale